



Doc. 12952
26 juin 2012

Le respect des obligations et engagements du Monténégro

Amendement¹ n° 10

M. Jean-Charles GARDETTO, Monaco, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.3, remplacer les mots "pour modifier en conséquence la loi sur les minorités et assurer le bon fonctionnement des conseils des minorités et l'utilisation transparente du Fonds des minorités" par les mots suivants:

"pour assurer le bon fonctionnement des conseils des minorités et l'utilisation transparente du Fonds des minorités. Elle encourage également le Monténégro à continuer d'apporter des améliorations à la loi sur les minorités".

Déposé par:

GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
BOCKEL Jean-Marie, France, PPE/DC
ISLAMI Kastriot, Albanie, SOC
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC

1. 2012 - Troisième partie de session

